

Le Petit Blandainvillain



Le Petit Blandainvillain

Numéro 1
Janvier 2019

Dans ce Numéro :

- ☺ Le mot du Maire
- ☺ État civil
- ☺ Manifestations
- ☺ Travaux sur la commune
- ☺ Tarifs
- ☺ Les règles de civisme
- ☺ Infos pratiques

Le Mot du Maire

2018 est passé, vive 2019,

C'est un secret pour personne, c'est donc la dernière année complète en tant que Maire et c'est avec beaucoup de regrets que je quitterais la mairie en 2020.

Je suis un peu triste car tout le long des mandatures, les gens ont été tellement gentils, honnêtes, loyaux et respectueux mais voilà il faut savoir passer la main.

Bonne Année à tous

Régis Percheron

Horaires d'ouvertures au public et permanence des élus :

Le Mardi et le Jeudi de 13h15 à 17h30

Mairie de Blandainville
1 rue de la Plaine
28120 Blandainville
02 37 24 04 01

Mairie.blandainville@wanadoo.fr

Comité de rédaction :
Régis PERCHERON
Christelle LANG

😊 ÉTAT CIVIL - RECAPITULATIF 2018

NAISSANCES

JAOUEN PIGNAUD Lise, Adeline	21 janvier 2018
CHIOUKH Mayline	30 juin 2018
BELAHCÈNE KOUKI Noam, Malik	20 juillet 2018

MARIAGE

Néant

DÉCÈS

BUREAU Joseph, Pierre, Henri, Mari (CRF)	6 avril 2018
CASSEGRAIN Serge, Robert, Narcisse (CRF)	02 juin 2018
BOUTROUCHE Emilia, Albérique, Iris Veuve MEUNIER (CRF)	11 octobre 2018
CHABOCHE Raymond, René, Pierre (CRF)	16 décembre 2018

TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

MINEUR Annick, Marie-Simone, Henriette Épouse DÉZÉTRÉE <i>Décédé à Paris 16^{ème} Arrondissement</i>	9 juillet 2018
--	----------------

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La population légale au 1^{er} janvier 2016 entre en vigueur à compter du 1er janvier 2019. La population totale au 1^{er} janvier 2019 est de 270 contre 258 en 2016.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Tous les adolescents nés en 2002 doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile. Après ces démarches, les jeunes obtiendront une attestation de recensement qui leur sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans. La liste des Mairies équipées de dispositifs de recueil des titres (DR) pour le recueil des demandes de passeport et de cartes nationales d'identité est disponible à la mairie.



LES MANIFESTATIONS

Agenda 2019

12 janvier	Galette des Rois 16h à la salle municipale
8 Mai	Cérémonie Victoire 1945 à 11h30 à la mairie
14 Juillet	Pas d'information
11 Novembre	Armistice de 1918 à 11h30 à la mairie
Décembre	Invitation des anciens au repas.

Le Mot de la commission des festivités :

Repas des anciens :



« Les seniors de la commune de Blandainville se sont retrouvés le samedi 10 novembre 2018 à l'occasion d'un repas au restaurant "la Madeleine d'Illiers" situé à Illiers-Combray. Nous étions une trentaine de personnes réunies chaleureusement en dépit d'une journée pluvieuse. Le menu a été unanimement apprécié. Les discussions menées bon train, les rires et les petites chansons ont participé à rendre ce moment très agréable. Ce restaurant est à découvrir. Nous vous espérons encore plus nombreux l'année prochaine !»

Galette des rois :

« Samedi 12 Janvier, la Commission des Festivités a accueilli un peu plus de trente personnes dans la salle des fêtes de Blandainville pour célébrer cette nouvelle année. C'est avec plaisir que nous avons partagé la galette des rois. L'idée de se retrouver, les échanges drôles ou sérieux autour de la table, la dégustation de délicieuses galettes frangipane ou aux pommes, ont permis à chacun de passer un excellent après-midi. Un grand merci à toutes et à tous ».

La Commission des festivités.



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

TRAVAUX RÉALISÉS 2^{ème} SEMESTRE 2018

- Réhabilitation de la salle d'eau du logement communal
- Fin de restauration des panneaux lieux dits
- Fin de pose des panneaux de signalisation au PN 26
- Curage de la mare



- Pose de 160 mètres de canalisations neuves plus pose de deux compteurs extérieurs et d'une vanne de purge au Grand Chasnay, sur trois jours pleins, par Messieurs Philippe Tremblay, Henri Huillery et Régis Percheron.

TRAVAUX À REALISER au 1^{er} SEMESTRE 2019

- Rénovation de l'éclairage public au Frêne, le Favril, Charpinte, Beaurouvre, Petit Chasnay, et Prétouville.
- Enfouissement des lignes HT et installation des transfos sur le domaine communal par Synelva.
- Rénovation de quelques voiries communale (Fransaches)
- Installation de deux compteurs eau en extérieur rue de la plaine et au Favril.
- Remplacement des compteurs d'eau (contenant du plomb), il en reste 22 dont 15 situés dans les habitations.

TARIFS 2019

SERVICE DE L'EAU

<i>Abonnements</i>	<i>Prix en €uros</i>	<i>Prix au M3 H.T</i>
<i>Compteurs 15mm / 20 mm</i>	<i>20.00 €</i>	<i>1.70 €</i>
<i>Compteur grande capacité</i>	<i>260.00 €</i>	<i>1.70 €</i>

Même si pour une grande partie des habitants les compteurs se trouvent à l'extérieur des propriétés, ils restent sous la responsabilité et la surveillance de chaque administré.

MISE A DISPOSITION SALLE COMMUNALE - NOUVEAUX TARIFS

<i>Durée</i>	<i>Tarifs du 1^{er} mai au 30 septembre</i>	<i>Tarifs du 1^{er} octobre au 30 avril</i>
<i>Location weekend</i>	<i>100,00€</i>	<i>150,00€</i>
<i>Vin d'honneur / Réunion (5 heures maximum)</i>	<i>50.00 €</i>	<i>60.00 €</i>

La location de la salle communale est réservée exclusivement aux habitants de la commune de Blandainville.

CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM

<i>TOMBES</i>		<i>JARDIN DU SOUVENIR</i> <i>Columbarium : 500 € pour 10 ans, pour chaque case contenant maximum trois urnes.</i>
<i>15 ans</i>	<i>200.00 €</i>	
<i>30 ans</i>	<i>250.00 €</i>	
<i>50 ans</i>	<i>400.00 €</i>	
<i>Le droit de superposition est de 60.00 €.</i>		

LES REGLES DE CIVISME

LE BRULAGE

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets verts à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures, ...

Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Signalons que cette interdiction vaut aussi pour les matériaux divers (pneus, peinture...) dont on souhaite se débarrasser.

INFORMATIONS PRATIQUES

QUALITÉ COMPTABLE

Le rapport sur la qualité comptable, des trois derniers exercices (2015-2016-2017), pour la commune de Blandainville, émanant de la DGFIP, fait apparaître des résultats **excellents**. Il nous reste à maintenir cette qualité et à surveiller la comptabilisation des subventions.

VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE/BAC A GRAISSE/FOSSE TOUTES EAUX

Bien que chaque administré soit libre du choix de l'entreprise pour procéder au vidange des fosses d'aisance, le P'tit vous recommande de prendre attache avec la communauté de communes Entre Beauce et Perche au 02.37.24.32.45, afin de solliciter l'entreprise sélectionnée par celle-ci, garante d'un travail bien fait.

URBANISME

DOSSIERS ASSUJETIS A LA TAXE D'AMÉNAGEMENT :

-maison	-abri	-carport (voiture)	-locaux techniques	-club house
-garage	-abri de jardin	-abri voiture	antenne	-hangar agricole
-véranda	(bois, métal...)	-préau	radiotéléphonie	-locaux industriels,
-atelier	-serre	(camping-car)	-poste transfo	artisanaux,
-remise	(verre,	-appentis (voiture)	électrique	commerces
-fermeture	plexiglas,	-porche (voiture)	-éolienne de plus de	-grange réhabilitée
préau	plastique...)	-sous-sol	12 mètres de	en habitation, en
-fermeture	-pigeonnier	-cave	hauteur	garage...
terrasse	-chenil	-aménagement de		-étable idem
	-poulailler	combles avec		-porcherie idem
	-piscine	création de		-bergerie idem
	-local technique	plancher		
	piscine			

DOSSIERS NON ASSUJETIS A LA TAXE D'AMÉNAGEMENT :

- | | | | | |
|-----------|---------------------------------------|----------------|-----------------------|---------------------------|
| -bûcher | -panneaux photovoltaïques sur toiture | -abri caravane | -clôture | -pose de |
| -terrasse | | -abri moto | -ravalement | fenêtres de toit |
| -pergola | | | -isolation extérieure | sans création de plancher |

Critère de la TA : Toute construction close, couverte et mesurant au moins 1,80 h de hauteur et à partir de 5 m² (mesures intérieures) est assujettie à la Taxe d'Aménagement. Pour tous vos projets n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie, qui pourra vous informer des modalités.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2018, l'assemblée a décidé d'appliquer la Taxe d'Aménagement aux taux de 2% en lieu et place de 5%.

SICTOM BBI -HORAIRE - CALENDRIER DU 1^{ER} TRIMESTRE - JOURS FÉRIÉS

Blandainville
 Hameau de Prétouville sur Illiers Combray inclus

Merci de sortir vos bacs la veille au soir de la collecte. ⚠ Jour FÉRIÉ : pas de collecte. Pour les rattrapages, reportez-vous au calendrier ci-dessous.

■ Ordures résiduelles (bac GRIS)
▲ Emballages recyclables + Papiers (bac JAUNE)
★ Bouteilles, pots et bocaux en verre (bac VERT)

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 Ma Jour Férié	1 V	1 V	1 L	1 M Jour Férié	1 S	1 L
2 M ▲	2 S	2 S	2 Ma	2 J ▲	2 D	2 Ma
3 J ▲	3 D	3 D	3 M ▲	3 V	3 L	3 M ▲
4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 Ma	4 J
5 S	5 Ma	5 Ma	5 V	5 D	5 M ▲	5 V
6 D	6 M ▲	6 M ▲	6 S	6 L	6 J	6 S
7 L	7 J	7 J	7 D	7 Ma	7 V	7 D
8 Ma	8 V	8 V	8 L	8 M Jour Férié	8 S	8 L
9 M ▲	9 S	9 S	9 Ma	9 J ▲	9 D	9 Ma
10 J	10 D	10 D	10 M ▲	10 V	10 L Jour Férié	10 M ▲
11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 Ma	11 J
12 S	12 Ma	12 Ma	12 V	12 D	12 M ▲	12 V
13 D	13 M ▲	13 M ▲	13 S	13 L	13 J	13 S
14 L	14 J	14 J	14 D	14 Ma	14 V	14 D Jour Férié
15 Ma	15 V	15 V	15 L	15 M ▲	15 S	15 L
16 M ▲	16 S	16 S	16 Ma	16 J	16 D	16 Ma
17 J	17 D	17 D	17 M ▲	17 V	17 L	17 M ▲
18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 Ma	18 J
19 S	19 Ma	19 Ma	19 V	19 D	19 M ▲	19 V
20 D	20 M ▲	20 M ▲	20 S	20 L	20 J	20 S
21 L	21 J	21 J	21 D Jour Férié	21 Ma	21 V	21 D
22 Ma	22 V	22 V	22 L Jour Férié	22 M ▲	22 S	22 L
23 M ▲	23 S	23 S	23 Ma	23 J ★	23 D	23 Ma
24 J ★	24 D	24 D	24 M ▲	24 V	24 L	24 M ▲
25 V	25 L	25 L	25 J ★	25 S	25 Ma	25 J ★
26 S	26 Ma	26 Ma	26 V	26 D	26 M ▲	26 V
27 D	27 M ▲	27 M ▲	27 S	27 L	27 J ★	27 S
28 L	28 J ★	28 J ★	28 D	28 Ma	28 V	28 D
29 Ma	29 V	29 V	29 L	29 M ▲	29 S	29 L
30 M ▲	30 D	30 D	30 Ma	30 J ▲	30 D	30 Ma
31 J	31 L	31 L	31 M ▲	31 M ▲		31 M ▲

— Vacances scolaires (Zone B)

Jours fériés 2019 - Calendrier des collectes

Jours fériés	Reports	Communes
Mardi 1 ^{er} Janvier 2019	Mercredi 2 Janvier 2019	BONNEVAL (CENTRE-VILLE) - BONNEVAL (HORS CENTRE-VILLE) - BROU (CENTRE-VILLE) - DAMPIERRE SOUS BROU - DANGEAU - MOTTEREAU
Lundi 22 Avril 2019	Mardi 23 Avril 2019	BOUVILLE - CHARONVILLE - EPEAUTROLLES - ERMENONVILLE LA PETITE - LE GAULT SAINT DENIS - LUPLANTE - MONTBOISSIER - MORIERS - NEUVY EN DUNOIS - PRE SAINT EVROULT - PRE SAINT MARTIN - SANCHEVILLE
Mercredi 1 ^{er} Mai 2019	Jeudi 2 Mai 2019	BAILLEAU LE PIN - BLANDAINVILLE - CERNAY - ILLIERS COMBRAY (HORS CENTRE-VILLE) - ILLIERS COMBRAY (CENTRE-VILLE) - LES CHATELLIERS NOTRE DAME - MAGNY - MARCHEVILLE - MEREGLISE - SAINT EMAN
Mercredi 8 Mai 2019	Jeudi 9 Mai 2019	BAILLEAU LE PIN - BLANDAINVILLE - CERNAY - ILLIERS COMBRAY (HORS CENTRE-VILLE) - ILLIERS COMBRAY (CENTRE-VILLE) - LES CHATELLIERS NOTRE DAME - MAGNY - MARCHEVILLE - MEREGLISE - SAINT EMAN
Lundi 10 Juin 2019	Mardi 11 Juin 2019	BOUVILLE - CHARONVILLE - EPEAUTROLLES - ERMENONVILLE LA PETITE - LE GAULT SAINT DENIS - LUPLANTE - MONTBOISSIER - MORIERS - NEUVY EN DUNOIS - PRE SAINT EVROULT - PRE SAINT MARTIN - SANCHEVILLE
Jeudi 15 Août 2019 COLLECTE DU VERRE	Vendredi 16 Août 2019	BAILLEAU LE PIN - BROU (HORS CENTRE-VILLE) - CERNAY - ILLIERS COMBRAY (HORS CENTRE-VILLE) - LES CHATELLIERS NOTRE DAME - MAGNY - MARCHEVILLE - MEREGLISE - MOTTEREAU - SAINT EMAN - VIEUVICQ
Vendredi 1 ^{er} Novembre 2019	Samedi 2 Novembre 2019	BONNEVAL (CENTRE-VILLE) - BROU (CENTRE-VILLE) - BROU (HORS CENTRE-VILLE) - MONTHARVILLE - TRIZAY LES BONNEVAL - UNVERRE
Lundi 11 Novembre 2019	Mardi 12 Novembre 2019	BOUVILLE - CHARONVILLE - EPEAUTROLLES - ERMENONVILLE LA PETITE - LE GAULT SAINT DENIS - LUPLANTE - MONTBOISSIER - MORIERS - NEUVY EN DUNOIS - PRE SAINT EVROULT - PRE SAINT MARTIN - SANCHEVILLE
Mercredi 25 Décembre 2019	Jeudi 26 Décembre 2019	BAILLEAU LE PIN - BLANDAINVILLE - CERNAY - ILLIERS COMBRAY (HORS CENTRE-VILLE) - ILLIERS COMBRAY (CENTRE-VILLE) - LES CHATELLIERS NOTRE DAME - MAGNY - MARCHEVILLE - MEREGLISE - SAINT EMAN
Mercredi 1 ^{er} Janvier 2020	Mercredi 2 Janvier 2020	BAILLEAU LE PIN - BLANDAINVILLE - CERNAY - ILLIERS COMBRAY (HORS CENTRE-VILLE) - ILLIERS COMBRAY (CENTRE-VILLE) - LES CHATELLIERS NOTRE DAME - MAGNY - MARCHEVILLE - MEREGLISE - SAINT EMAN

**Les poubelles devront être sorties la veille au soir.
La collecte peut être réalisée le matin ou l'après-midi**



COLLECTE DE PNEUS USAGÉS DES PARTICULIERS

DU 14 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

Sont refusés les pneus de professionnels, les pneus agricoles et les pneus de poids lourds.

Conditions de dépôt :

- Collecte réservée aux **PARTICULIERS** habitant sur le territoire du SICTOM BBI.
- Dépôt **LIMITÉ À 4 PNEUS** par foyer
- Pneus **DÉJANTÉS** uniquement
- Pneus **PROPRES** et **ENTIERS**
- Type de pneus autorisés : **véhicules légers (tourismes, camionnettes), pneus de 4*4, pneus de Quad, de moto et scooter.**

Il est rappelé que le dépôt de pneus en dehors de cette opération n'est pas autorisé en déchèterie.



Sictom BBI
Brou Bonneval Illiers-Combray

SICTOM BBI, 10, rue de la Mairie - 28160 DANGEAU / Tél : 02 37 96 74 66
E-mail : sictom.bbi@wanadoo.fr / Site web : www.sictombbi.fr